

Les financements de la formation



LUNANI

pour les organismes de formations

Hello, c'est Margaux



LES FINANCEMENTS EN FRANCE

En France, il existe plusieurs dispositifs pour aider les personnes à financer leur formation.

Mais comme souvent... c'est un peu le bazar 😂 Alors voici une version simplifiée pour t'aider à y voir clair.

Pour les salariés, c'est l'OPCO de l'entreprise qui peut prendre en charge les coûts (demande faite par l'employeur).

Pour les indépendants, ce sont les FAF (FIFPL, AGEFICE...) qui financent selon l'activité : la demande se fait directement par la personne.

Pour les actifs et anciens salariés, il y a aussi le CPF, géré par la Caisse des Dépôts, avec un budget utilisable en ligne.

Chaque dispositif a ses conditions, ses délais et ses règles.
Pas besoin d'être experte, mais connaître les bases te permet d'orienter tes clientes et rassurer dès le premier contact.

Liste des financements publics et mutualisés

Cas 1 : Ton client est salarié ou demandeur d'emploi

→ **Plan de développement des compétences** (financé par l'employeur via l'OPCO (*il y en a 11 : voir page 8*))

- *Plafond horaire pédagogique : Généralement entre 18 €/h et 40 €/h selon les thématiques (numérique, management, sécurité).*
- *Plafond annuel par entreprise : Souvent compris entre 1 500 € et 3500 € HT / an selon les branches.*

→ **CPF** (Compte Personnel de Formation) : il cumule des droits chaque année, utilisables librement. C'est le client qui fait la demande directement. Il faut que ta formation soit éligible au CPF.

- *Cumul de 500 € par an par le particulier.*
- *Reste à charge de 150 € / dossier de formation.*

→ **Projet de Transition Professionnelle** (PTP) Pour une reconversion professionnelle.

→ **Pro-A** (Reconversion ou promotion par alternance) :
Forfait horaire fixé par accord de branche (à défaut, montant forfaitaire légal de 9,15 € / heure)

Demandeur d'emploi

→ Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) Dispositif France Travail
Généralement entre 3 000 € et 8 000 € par projet. Au-delà, un cofinancement (Région, CPF) ou un passage en commission renforcée est exigé.

→ Préparation Opérationnelle à l'Emploi (**POE**) Individuelle (POEI) ou Collective (POEC).
Durée maximale : 400 heures.

→ Financements du **Conseil Régional** : Forfait Formation, Programme Régional de Formation.
Plafonds entre 2 000 € et 5 000 €.

Liste des financements publics et mutualisés

Cas 2 : Ton client est indépendant / auto-entrepreneur

Ce sont les Fonds d'Assurance Formation (FAF) selon le code NAF.

→ **FIF-PL** pour libéraux :

Plafonds annuels entre 600 € et 1500 € par an.

Plafonds jours :

- *Fourchette haute (Formations "Cœur de métier") : 200 € à 300 € / jour (soit environ 28 € à 42 € / heure).*
- *Fourchette basse (Formations "Transversales" comme les langues, le management, la bureautique) : souvent plafonné à 100 € à 150 € / jour.*

→ **AGEFICE** pour commerçants/dirigeants :

Plafonds entre 600 € et 3000 € par an.

Plafonds horaires (coût pédagogique) :

- *Présentiel : 42 € / heure.*
- *Distanciel synchrone (classe virtuelle) : 35 € / heure.*
- *Distanciel asynchrone (e-learning) : 20 € / heure.*

→ **FAFCEA** pour artisans :

Plafonds horaires généraux : 25- 35 € / heure.

- *Parcours individualisé : 80 € / heure (max 3200 € / an) : attention 2 ans ancienneté formateur.*
- *Bilan de compétences : jusqu'à 2 000 € maximum une fois tous les 5 ans (si refus CPF).*

→ **FAFPM** pour les médecins

- *Formation individuelle (PECI) : Forfait de 400 € par an.*
- *Actions collectives : Un plafond annuel de 4000 €*

→ **VIVEA** pour le indépendants agricoles, paysages...

- *Plafond annuel global : 2 000 € par an.*
- *Plafonds horaires (depuis juin) :*
- *Formations stratégiques : 25 € / heure.*
- *Formations techniques : 20 € / heure.*
- *Projets territoriaux : 35 € / heure.*

Liste des financements publics et mutualisés

Cas 3 : Ton client est le gérant / dirigeant (TNS)

Statut du Dirigeant	Régime social	Organisme de rattachement pour la formation
Gérant majoritaire de SARL / EURL	TNS (Travailleur Non Salarié)	FAF (Fonds d'Assurance Formation) via cotisation URSSAF
Entrepreneur Individuel (EI) / Micro-entrepreneur	TNS	FAF (Fonds d'Assurance Formation) via cotisation URSSAF
Gérant minoritaire ou égalitaire de SARL	Assimilé salarié	OPCO de l'entreprise (Plan de Développement des Compétences)
Président / DG de SAS ou SASU	Assimilé salarié	OPCO de l'entreprise (Plan de Développement des Compétences)

Liste des financements publics et mutualisés

Cas 4 : Le client est un agent de la fonction publique

A. Le CPF "Public" (Compte Personnel de Formation)

Contrairement aux salariés du privé (dont le CPF est monétisé), le CPF des agents publics est comptabilisé en heures.

- Alimentation : 25 heures / an, dans la limite d'un plafond de 150 heures.
- *Majoration (Catégorie C sans qualification)* : 50 heures / an, plafond de 400 heures.
- Fonctionnement (très différent du privé) : L'agent ne s'inscrit pas seul sur une plateforme centralisée (MonCompteFormation n'est qu'une vitrine de consultation du solde pour eux). L'agent doit formuler une demande écrite à son administration employeur.
- Financement : C'est l'administration (le Ministère, la Mairie, l'Hôpital) qui valide ou refuse le projet au regard des nécessités de service, et qui paie directement la formation sur ses propres budgets de fonctionnement.

B. Le Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Réservé aux formations longues nécessitant de s'absenter du service.

- Durée maximale : 3 ans sur l'ensemble de la carrière.
- Indemnisation : Maintien d'une indemnité forfaitaire mensuelle brute (85% du traitement brut) pendant les 12 premiers mois maximum.
- Prise en charge des coûts pédagogiques : L'administration *peut* prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription, mais ce n'est pas automatique.

Liste des financements publics et mutualisés

Cas 4 : Le client est une Personne en situation de handicap

Les personnes détenant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ou bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (OETH) bénéficient d'un système de cofinancement (ou sur-financement) qui vient en complément des dispositifs de droit commun (OPCO, France Travail, FAF, CPF).

L'acteur central de ce cofinancement est l'AGEFIPH (secteur privé) ou le FIPHFP (secteur public).

A. Majoration du CPF

- *Le compte CPF est alimenté à hauteur de 800 € / an, plafonné à 8000 € (au lieu de 500 € / 5000 €).*

B. Les aides directes de l'AGEFIPH (Secteur privé)

L'AGEFIPH n'intervient jamais en premier niveau de financement : elle vient abonder (compléter) un projet déjà soutenu par ailleurs (France Travail, Transition Pro, CPF, Région).

- Aide au Parcours vers l'Emploi : Intervention pour couvrir un reste à charge pédagogique important sur une formation validée par un conseiller Cap Emploi ou France Travail. (Le plafond précis est analysé au cas par cas selon la notification de la MDPH).
- Aide à la compensation du handicap en formation : Si un apprenant a besoin d'aménagements, l'AGEFIPH finance intégralement ce matériel ou cette prestation pour l'organisme de formation ou le stagiaire.
- Workflow : La demande (sur devis argumenté) doit être adressée à l'AGEFIPH régionale par le prescripteur (Cap Emploi, Mission Locale) ou par l'employeur du salarié handicapé, avant le début de la formation.

Liste des OPCO - pour les salariés

OPCO EP : Entreprises de proximité, artisanat, immobilier

- 500 € à 15 000 € variable : Fixé par branche professionnelle (Ex: forfait de 2 500 €/entreprise pour l'immobilier).

AKTO : Services à forte main-d'œuvre (propreté, intérim...)

- 2 500 € à 8 000 € / salarié : 14 € à 80 € / h (Plafonné à 60 €/h max en inter-entreprises).

AFDAS : Culture, médias, sport, loisirs

- 1 200 € à 8 000 € : Variable selon la convention collective (IDCC).

ATLAS : Assurance, conseil, ingénierie, finance

- 1 050 € à 6 500 € : Très variable selon les priorités de la branche.

Constructys : Bâtiment et travaux publics

- 2 000 € à 4 000 € : 30 € à 32 € / h. Enveloppes souvent épuisées dès la rentrée.

Opco 2 i : Industrie et métallurgie

- 4 800 € / entreprise : ~30 € / h pour les formations métiers prioritaires.

Uniformation : Cohésion sociale, ESS

- Jusqu'à 5 000 € / salarié : Prises en charge modulées selon les branches.

Opco Mobilités : Transport, logistique, automobile

- 1 500 € à 1 800 € : Financement à l'action ou au forfait horaire de branche.

OPcommerce : Commerce et distribution

- 1 250 € à 3 500 € : Jusqu'à 100 € / h selon les critères de branche.

OPCO Santé : Santé, Médico-social & Social privé

- 100 % des coûts pédagogiques avec un plafond horaire de 25 € à 65 €/h selon la thématique.

OCAPIAT : Agriculture, Agroalimentaire & Pêche

- 50 % des coûts pédagogiques réels (plafonné à 40 €/h et 750 €/stagiaire sur-mesure) ou 100 % via leur catalogue.

ACCOMPAGNEMENT FORMATION

Tu l'as vu : il existe plusieurs voies de financement selon le statut de ton client (salarié, artisan, commerçant).
Il faut bien entendu la certification Qualiopi (et ton numéro NDA de formateur)

- ✓ Ensuite, tu as toutes les cartes en main pour :
- transmettre ton expertise,
 - rassurer tes clients sur la prise en charge,
 - et proposer un accompagnement “zéro stress” pour le montage des dossiers

Et maintenant, c'est à toi de jouer !

Tu peux proposer dès le début de les accompagner au financement

□ ou simplement orienter tes clients avec clarté, pour faciliter leur prise en charge !

Ce guide est là pour t'aiguiller sur les financements possibles.

Et si tu as besoin d'un coup de pouce ou d'un modèle à adapter, je suis là pour t'accompagner ✨

Margaux Jung

